

STATISTIQUE, ASTRINET PAS DE TEMPS MORT POUR LES FOSSOYEURS

NOUS LE SAVONS TOUS, LA DISPARITION DE LA FISCALITÉ DOUANIÈRE ORDONNÉE PAR LE MINISTRE DUSSOPT, A POUR CONSÉQUENCE DE RÉDUIRE CONSIDÉRABLEMENT NOTRE PÉRIMÈTRE D'ACTION.

MAIS UNE AUTRE RÉFORME EST EN COURS ET CELLE-CI SE FAIT EN CATIMINI, SANS TAMBOUR NI TROMPETTE. ELLE EST PERNICIEUSE EN TERMES DE MOYENS D' ACTIONS POUR LES DOUANIERS. IL S'AGIT DE LA RÉFORME DE LA STATISTIQUE.

Nous le savons tous, la disparition de la fiscalité douanière ordonnée par le ministre Dussopt, a pour conséquence de réduire considérablement notre périmètre d'action. Mais une autre réforme est en cours et celle-ci se fait en catimini, sans tambour ni trompette. Elle est pernicieuse en termes de moyens d'actions pour les douaniers. Il s'agit de la réforme de la statistique.

En effet, l'application Astrinet, infocentre pour les échanges intra et extra, utilisée par les services de statistiques et les services de contrôles et d'audit (SRE, SRA, CRPC, SEJF ...), a été coupée pour les seconds.

Fini, plus d'accès !

Pour avertir les services, il n'y a eu qu'un message sur l'application. Ni la DSECE (service de la statistique à la DG) ni les bureaux métiers (Comint-1 et JCF) n'ont prévenu les agents, et cela probablement sur instruction venue d'en haut !

Nous passerons les détails techniques que seuls les utilisateurs maîtrisent, mais pour les services impactés, c'est une véritable catastrophe. Tous nos collègues nous alertent sur cette ineptie et dénoncent le manque de communication, les tâches complémentaires chronophages et les flux intra manquants qui paralysent les services de contrôle.

La réforme de 2022 remplace la déclaration d'échanges de biens par une déclaration statistique (couverte par le secret statistique) et une déclaration fiscale. La collecte de cette dernière est de la compétence douanière et le contrôle, de la compétence unique de la DGFiP.

L'application TTC est apparemment également concernée. Cet outil permet de vérifier les TVA des sociétés de l'UE mais également de récupérer les expéditions déclarées par les autres pays de l'UE et ainsi, de mettre à jour les discordances déclaratives.

Mais où va la Douane ? Dans quel mur nous pousse cette politique ?

En nous retirant la gestion des taxes, mais aussi les outils pour identifier la fraude (régime 42), que va-t-il rester aux services de contrôles ?

Astrinet est une application qui est utilisée fréquemment par les services avant chaque contrôle. Cet outil permet de faire du ciblage, de comprendre la réalité d'un secteur complet avec des requêtes globalisées, de cartographier une société en reprenant ces 4 flux (import, export, introduction et expédition)...

Astrinet est complémentaire à Canopée. Il y a en moyenne 20.000 requêtes par an

La CFDT Douane exige en urgence des moyens de contournement pour combler le vide laissé par la fermeture d'Astrinet.

Impossible de croire ou de penser que personne en "haut lieu" n'avait anticipé les conséquences de cette fermeture. Les agents en ont assez d'être pris pour des pions pour ne pas dire autre chose !

Qui pilote cette administration ? Apparemment pas grand monde car autant de mépris et d'amateurisme font craindre un naufrage rapide. A moins que l'objectif de la Directrice Générale et de son ministre soit de fermer au plus vite la boutique mais dans ce cas, il faut le dire et surtout l'assumer devant les douanières et les douaniers.

Incompétence, médiocrité ou cynisme, les actes posés restent hélas toujours à la charge et au détriment des agents sur la ligne.

TOUS DANS L'ACTION LE 10 MARS POUR LE RENOUVEAU DU PRINTEMPS DOUANIER.

ASTRINET,
JANVIER 2022